



Demande des informations sur un titre de séjour

Par **hassane**, le **28/06/2012** à **17:59**

Bonjour,voila je suis algerienne marié avec une française en algerie et j'ai rentré en france en situation régulière après deux de démarche .rnarrivé ici le 24mars dernier avec un visa de courte séjour ,j'ai resté deux mois pour décroché un rdv a la préfecture pour le dépôt de mon dossier afin d'avoir un 1er titre de séjour(deux moi c tros quant même pour un rdv),a la préfecture mon dossier est complet il m'ont donné un récépissé qui m'autorise pas à travaillé juste pour circuler;sauf que le problème il faut que je reste sans rien faire jusqu'a moi octobre(le 24 OCTOBRE) donc sa me fera 7mois sans rien faire chose que je n'ai pas imaginé ,car j'ai plus de source financière de quoi vivre tout ces mois et sur le plan moral aussi c du dur .rndonc voila je voulez savoir si je peut écrire au préfet une lettre recommandé lui expliqué ma situation espérant qu'il va accéléré le traitement de mon dossier ,car pour moi sa devienne insupportable de resté toute cette periode sans rien faire .rnj'attend vos conseils et je vous remercié d'avance

Par **amajuris**, le **28/06/2012** à **18:50**

bjr,rnje ne comprends pas votre explication.rnvous dites que vous êtes marié avec une française et elle aussi, elle est sans ressource ?rnvous êtes rentrés en france avec un visa court séjour qui ne permet pas de travailler et cela vous deviez le savoir avant de venir en france.rncomme algérien et conjoint de français vous pouvez obtenir de plein droit un certificat de résidence d'un an "vie privée et familiale" sous réserve que votre mariage soit transcrit au préalable sur les registres d'état civil français.rncdt

Par **Nicole29**, le **30/06/2012** à **01:08**

Bonjour,rnVous êtes une algerienne mariée avec une française? en France, le mariage homosexuel n'est pas encore reconnu. rnEnsuite, il faut savoir qu'il y a du monde qui dépose leurs dossiers à la Préfecture, je trouve normal que parfois cela mette un peu de temps, la Préfecture ne va pas vous faire passer avant d'autres qui ont déposé avant vous...

Par **amajuris**, le **30/06/2012** à **10:02**

bjr,rnje ne pense pas que l'algerie autorise le mariage homosexuel, je pense plus à une faute de grammaire.rnensuite pour en revenir au titre de séjour, pour obtenir un document permettant à un étranger de travailler en france, il faut avoir un métier figurant dans la liste des métiers sous tension.rngénéralement un tel titre de séjour s'obtient avant de venir en france, un visa court séjour comme son nom l'indique n'est pas prévu pour venir s'installer en france et y travailler.rnsans oublier que la situation de l'emploi en france n'est pas brillante (3 à 4 millions de personnes en recherche d'emploi).rncdt